

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale
et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT 418

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Thérèse Gauthier,
greffière-trésorière, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, a adopté
le règlement 418;

RÈGLEMENT 418 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le
faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre
9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière certifie sous mon serment
d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h
30, le 12 ième jour du mois de mars 2026, à chacun des endroits suivants, savoir
: Hôtel de Ville, Facebook, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 ième jour du mois de mars 2026.



Thérèse Gauthier, greffière-trésorière

